



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public
dans le cadre de la procédure d'enregistrement
au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Société GUYOT ENVIRONNEMENT ZAC du Porzo – 56700 KERVIGNAC

Une consultation du public sera ouverte **du 15 mars 2021 à 9h au 12 avril 2021 à 17h** à la mairie de KERVIGNAC concernant le projet présenté par le directeur de la société GUYOT ENVIRONNEMENT, dont le siège social est situé ZAC du Porzo 56700 KERVIGNAC, en vue de la réalisation d'une installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage dans le cas de déchets issus de bateaux de plaisance ou de sport à l'adresse suivante : ZAC du Porzo 56700 KERVIGNAC.

Cette installation relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 6 juin 2018, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan à l'adresse suivante :

<https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques> et en mairie de Kervignac, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Les personnes intéressées pourront formuler leurs observations du lundi 15 mars 2021 à 9h jusqu'au lundi 12 avril 2021 à 17h :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Kervignac ;
- ou les adresser au préfet du Morbihan :
 - par courrier à l'adresse suivante : direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE - 1 allée du général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex ;
 - par voie électronique à l'adresse suivante :
ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr.